

Ogooué-Maritime/Conseil départemental de Bendjé/Session budgétaire exercice 2017

La présidente et les conseillers à couteaux tirés

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Face au refus de la présidente du conseil départemental de Bendjé, Lucie Daker Akendengue, d'insérer dans l'ordre du jour la lecture du rapport du comité ad hoc mis en place lors de la session de novembre 2016, les conseillers n'ont voulu rien lâcher. Et la présidente a dû suspendre les travaux.

LA hache de guerre est déterrée au Conseil départemental de Bendjé (CDB). La présidente du bureau de l'institution, Lucie Daker Akendengue, et les autres conseillers sont à couteaux tirés depuis lundi. Un énième bras de fer dont l'issue reste incertaine. La présidente a réussi à se mettre à dos deux des trois vice-présidents et quasiment la presque totalité des conseillers départementaux (au moins 24 sur 27), y compris les 11 de son bord politique, le Parti démocratique gabonais (PDG).

Récit d'une interminable crise sur laquelle devrait se pencher rapidement la tutelle. Sur arrêté n°002/CDB/SG/2017 portant convocation de la session ordinaire du Conseil départemental de Bendjé, consacrée à l'examen du projet de budget primitif 2017, les conseillers départementaux se sont réunis, lundi, à la grande salle de l'institution. En présence du préfet de Bendjé, Eugénie Marie Caroline Kamara, et du sous-préfet de Mpage, Junior Moulidou, l'ordre du jour portait sur deux points, à savoir, "Lecture du procès-verbal de la session extraordinaire relative à l'extension de la commune de Port-Gentil dans le département de Bendjé" et "Examen et adoption du budget 2017".

La présidente du Conseil départemental a, toutefois, précisé être dans l'impossibilité d'inscrire le point relatif à la lecture du rapport de la commission ad hoc mise en place lors de la session de novembre 2016, au motif que l'article 4 de la délibération n°15 portant création de ladite commission stipule que "les travaux de la commission seront assortis d'un rapport présenté au cours d'une session extraordinaire du Conseil départemental". Cette commission, rappelons-le, dirigée par Bruno Essongue Mwayombe,



Lucie Daker Akendengue : seule contre...

Photo : Julie NGUIMBI

avait été chargée de vérifier l'effectivité des informations fournies par le président du CDB sur le logement du village Foulameyong, l'exploitation du camion et du Trax, l'attribution du marché de gré à gré à la société de gardiennage SAFE & CO, le véhicule Prado et le foncier.

INFLEXIBLE• Commentent alors les débats contradictoires entre la présidente du CDB, presque seule, et le reste des conseillers. Les élus départementaux fondent leur insistance d'introduire dans l'ordre du jour la lecture du rapport de la commission, sur le fait que ce document a été déposé au cabinet du président 72 heures avant la tenue de la session, conformément à la loi.

« En application de la délibération n°15/2016/POM/BD/CDB/CD/SG du 16 novembre 2016 en annexe, nous vous prions de bien vouloir inscrire le point relatif à la lecture et à l'adoption dudit rapport à l'ordre du jour de la session consacrée à l'examen du projet de budget primitif prévue le 8 mai 2017 », écrivent les conseillers dans une correspondance datée du 3 mai 2017, signée au nom de ses pairs par Bruno Essongue Mwayombe. Mais la présidente n'a voulu rien céder. On l'a vu ensuite se reti-

rer de la salle en compagnie du préfet et du trésorier provincial. Sans doute à l'effet de solliciter l'avis de la tutelle. Revenue en salle, Lucie Daker Akendengue est restée inflexible sur son projet d'ordre du jour, reportant au mois de juin 2017, la lecture du rapport objet de la polémique. Elle a suggéré en même temps aux conseillers, de modifier l'article 4 de la délibération n°15 pour préciser qu'il s'agit de la lecture et du débat dudit rapport. Elle soutient également qu'un tel sujet ne peut être débattu au cours des assises consacrées au vote du budget.

Les conseillers ont alors sollicité et obtenu la suspension des travaux, aux fins de se concerter. Eux aussi campent sur leurs positions. C'est le blocage. Ils expliquent que depuis novembre 2016, plusieurs correspondances ont été adressées à la présidente du CDB, avec copies au préfet de Bendjé, pour demander la convocation d'une session extraordinaire qui devait examiner le rapport sanctionnant les travaux de la commission ad hoc. « Suite aux multiples relances demeurant sans suite jusqu'à ce jour, et vu l'importance des résultats contenus dans ce rapport, les conseillers, unanimement, ont insisté sur la prise en compte de ce point », affirment les élus



... tous les conseillers.

Photo : Julie NGUIMBI



La chaise de la présidente est restée vide après qu'elle a suspendu les travaux et quitté la salle.

Photo : Julie NGUIMBI

dans leur procès-verbal à mi-parcours des travaux. D'ailleurs, répondant à une "lettre de rappel", la présidente du CDB, dans son courrier du 1er février 2017, accuse réception de la correspondance du président du comité ad hoc du 27 décembre 2016 et ajoute : « Aussi, voudrais-je vous présenter toutes mes excuses pour le retard de la réponse à votre courrier dû à mon calendrier très chargé par rapport aux événements actuels (Can Total 2017 et autres...) ».

Elle conclut : « Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir me transmettre le rapport de la commission ad hoc, afin de me permettre de fixer une date pour la tenue de la session plénière. »

En l'absence de concession de part et d'autre, les autorités se sont retirées de la salle en invitant les conseillers, pour la suite des travaux, à la sagesse et au respect des textes en vigueur. Après environ 4 heures d'échanges stériles, la présidente de séance a proposé la suspension des travaux, qui devaient reprendre hier mercredi.

Une proposition rejetée par les participants en raison, selon eux, « des délais impartis, suite au message radio n°50022/POM/CAB-G du 21 avril 2017 fixant la date de dépôt du projet de budget au cabinet du gouverneur pour approbation

avant le 10 mai courant. » Les conseillers estiment que la présidente a quitté la salle sans que les travaux ne soient suspendus. Cette dernière, rencontrée à sa résidence a fait valoir qu'elle a bel et bien suspendu la session, qui ne peut reprendre, selon elle, que si la sérénité revient au sein de cette assemblée. Ce, a-t-elle dit, pour faire respecter l'institution et son autorité. « Le Conseil ne doit pas être transformé en un champ de règlement de comptes, des injures et toutes sortes d'invectives », a-t-elle concédé.

MAUVAISE GESTION•

Les conseillers ont poursuivi normalement les travaux sans la présidente du bureau. Cette fois, en l'absence du 1er vice-président, sous la houlette du 2e vice-président, Emile Moussavou Moundziegou.

Reste à savoir si les actes posés seront approuvés par la tutelle. Certains considèrent que le rapport de la commission ad hoc est une "bombe" qui va emporter la présidente du CDB. Le document dénonce la « mauvaise gestion » du patrimoine de l'institution, y compris le foncier.

Sur le foncier par exemple, en prenant un échantillon de 15 parcelles vendues sur la centaine, l'enquête laisse ressortir que les recettes perçues contre reçus au cabinet

de la présidente s'élèvent à 27 millions 133 250 francs, celles perçues contre quittances du trésor public à 34 millions 126 000 francs.

Mais la présidente récusé toute malversation et pense conduire les affaires de l'institution dans les règles de l'art. Elle n'est pas loin de percevoir derrière cet acharnement, un règlement de compte politique.

Dans cette bataille de clochers, ce sont les populations de Bendjé qui se trouvent pénalisées, du fait de ces interminables querelles de leurs élus, moins enclins à se préoccuper de leurs desiderata. Ajouté aux difficultés financières que traverse le pays.

Depuis 2015, en effet, le budget d'investissement n'a jamais été consommé en totalité. De 1.2 milliard (sur un budget de 3 milliards 173 millions 307 285 francs) en 2015, seuls plus de 60 millions ont été consommés. En 2016, du 1.4 milliard (sur un budget de 3 milliards 599 millions 665 330 francs), à peine 50 millions ont été décaissés.

Cette année, le projet de budget en discussion a plafonné à 4 milliards 228 millions 028 690 francs. 60%, soit 2 milliards 536 millions 917 214 francs sont réservés au fonctionnement et les 40%, soit 1 milliard 691 millions 211 476 francs à l'investissement.